

**DÉPARTEMENT**  
**Du NORD**

**ARRONDISSEMENT**  
**De LILLE**

**SÉANCE**  
**Du 30 juin 2023**

**VILLE DE LILLE**  
**COMMUNE ASSOCIÉE DE**  
**LOMME**

**COMMISSION ADMINISTRATIVE**  
**DE LA SECTION LOMMOISE**  
**DU CENTRE COMMUNAL**  
**D'ACTION SOCIALE**

L'an deux-mille-vingt-trois, le 30 juin à 09h00, la Commission Administrative de la Section Lommoise du Centre d'Action Sociale s'est réunie sous la Présidence de Madame Claudie LEFEBVRE, Vice-Présidente du C.C.A.S de Lomme,

Etaient présents : Mme Claudie LEFEBVRE, M. Alain GRILLET, M. Arnaud MARCHAND

Etaient excusés : M. Olivier CAREMELLE, Président du CCAS de Lomme, M. Jean-Pierre STAELENS, Mme Khadidiatou VENIAT, Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, M. Arnaud DESLANDES, M. Jacques SURRANS

**2023/31** : Financement Action PLIE 2023.

Les maisons de l'emploi contribuent aux initiatives publiques et privées en faveur de l'emploi dans un territoire.

Portée par la Ville de Lille et ses communes associées Lomme et Hellemmes, l'Etat, le Pôle Emploi, la maison de l'emploi Lille Lomme Hellemmes est ouverte depuis janvier 2017.

Elle propose des offres de services en direction des entreprises, des salariés et des demandeurs d'emploi dans un souci de favoriser le développement local et l'accès à l'emploi.

Parmi cette offre de services, le plan lillois pour l'insertion et l'emploi a le rôle suivant :

- Il structure le partenariat local en faveur de l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi prioritaires ;
- Il active les financements pour adapter les actions aux besoins des publics du territoire ;
- Il organise la prise en charge individualisée des bénéficiaires jusqu'à l'accès ou le retour à l'emploi durable ;
- Il appuie les initiatives locales pour l'emploi et contre l'exclusion.

A ce titre, la section Lommoise du CCAS sollicite chaque année auprès du PLIE le financement d'un poste de conseiller professionnel chargé des publics demandeurs d'emploi de longue durée et/ou RSA, participants à l'action.

Les Conseillers professionnels PLIE ont pour principale mission la mise en étape des participants, tout en assurant une veille sur le respect des objectifs d'entrées et sur la bonne gestion des parcours des participants (en prévenant les fins d'étape) pour anticiper les filiarisations.

Les Conseillers PLIE assurent le suivi sur les lieux d'action en appui des référents d'étape et peuvent rencontrer le participant pour réaliser le bilan d'une étape et recueillir le besoin exprimé pour la suite du parcours.

Les Conseillers PLIE orientent, en lien avec les référents sur les offres d'emploi identifiées mais aussi vers les acteurs d'accès à l'emploi.

Une demande de subvention est adressée à ce titre au PLIE pour 2023 avec le budget prévisionnel suivant :

**Dépenses prévisionnelles : 43 680 €      Recette prévisionnelle sollicitée : 43 680 €**

Subvention du PLIE : 17 472 €  
Subvention du FSE : 26 208 €

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** ce budget prévisionnel 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus**

**Olivier CAREMELLE**  
  
**Maire de LOMME**  
**Président du C.C.A.S.**  
**Conseiller Départemental du Nord**

Publié le **07/07/2023**  
Réception en Préfecture le